

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS ET DU CONTENTIEUX

MARCHE DE SERVICE D'ASSURANCE
ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS ET
RISQUES ANNEXES
Avenant n°1 au marché n° 02 383
Intégration de risques

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

Mme Marie-Claire LEFORT, Directrice Général Adjoint de la Ville de Rouen, agissant en cette qualité et dans l'intérêt de la Ville de Rouen, en application de la délibération du Conseil Municipal du 8 janvier 2001 et de l'arrêté du Maire du 18 avril 2001 portant délégation de signature aux membres de la Direction Générale des Services Municipaux,

Et

La société AXA ASSURANCES IARD, représentée par M. Bertrand DUJARDIN 38, rue Verte 76107 ROUEN CEDEX 1.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de garantir, dans les termes et conditions de la police AXA n° 1286889904, les oeuvres d'art contenues dans les musées suivants :

- Musée des Beaux-Arts
- Musée de la Céramique
- Musée de la Ferronnerie
- Muséum d'Histoire Naturelle

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

La prise d'effet du présent avenant est fixée au 1^{er} janvier 2005.

ARTICLE 4 MONTANT

Montant de l'avenant hors indexation : 162.351 € TTC.

Montant du marché initial : 1.725.620 € TTC.

Le nouveau montant du marché se trouve porté à la somme de 1.887.971 € TTC hors indexation.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestations.

ARTICLE 6 – DATE DE CONCLUSION DE L'AVENANT

Le présent avenant ne sera valable qu'après transmission au Représentant de l'Etat et notification au titulaire du marché.

LA SOCIETE
(signature précédée de la
mention « lu et approuvé »)

P. LE MAIRE DE ROUEN
Par délégation,

M. C. LEFORT, Directrice Général
Adjoint